



Mairie de SERRALONGUE
66230

Téléphone: 04.68.39.61.34

email: serralongue@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le vendredi 14 novembre 2025 à 17h00 à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour la cristallisation d'urgence du Château de Cabrenç (délibération),
- Modification du tableau des effectifs (délibération),
- Approbation des RPQS eau et assainissement (délibération),
- DM n°3 ajustement de crédits (délibération)
- Questions diverses.

Etaient présents :

Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER.

Absents excusés :

Nadia GUYAUX donne procuration à Philippe JUANOLA,
Virginie VERRIER,
Ilhem BELOULHI

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

Approbation de la note de synthèse du vendredi 17 octobre 2025 à 17h00

Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du vendredi 17 octobre 2025 à 17h00.

Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 17 octobre 2025 à 17h00.

DÉLIBERATIONS

Rapporteur : Mr Le Maire

Délibération n°46-2025 Demande de subvention pour la cristallisation d'urgence du Château de Cabrenç

Vu le projet de travaux de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblé de valider le projet de travaux de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose de solliciter l'État, la Région et le Département afin d'obtenir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet,

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux : 57 520.32 €

État – DRAC 40 % 23 008 €

Région 20 % 11 504 €

Département 20 % 11 504 €

Autofinancement dont TVA 23 008.38 €

Coût TTC des travaux 69 024.38 €

Intervention(s) :

➤ *Le cout des travaux a été réévalué suite à une décision de la DRAC de reporter le projet.*

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de valider le projet de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,
- Autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions comme mentionné dans le plan ci-dessus.
- Autorise Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°47-2025 Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois.

Vu les besoins du service, Monsieur le Maire propose de procéder :

- à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère Classe (30/35^{ème})

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

FILIERE TECHNIQUE :

Grade : Adjoint Technique

Effectif : 02

FILIERE ADMINISTRATIVE :

<u>Grade</u> : Rédacteur Territorial	<u>Effectif</u> : 01
<u>Grade</u> : Adjoint Administratif principal de 1ère Classe (30/35 ^{ème})	<u>Effectif</u> : 01 (création)
<u>Grade</u> : Adjoint Administratif principal de 2 ^{ième} Classe (30/35 ^{ème})	<u>Effectif</u> : 01

CONTRACTUEL :

Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (31/35 ^{ème})	<u>Effectif</u> : 01
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	<u>Effectif</u> : 01

Intervention(s) :

- *Cette création de poste concerne un avancement de grade par ancienneté et surtout au mérite d'un agent actuellement dans les effectifs de la commune.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère Classe (30/35^{ème})
- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2026

Délibération n° 48-2025 Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau 2024

Monsieur le maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau, Monsieur Le Maire précise que ce rapport a été présenté et adopté par le conseil communautaire du Haut-Vallespir en date du 30 septembre 2025,

Conformément aux dispositions prévues à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés* »

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'approuvé le rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau,

Délibération n° 49-2025 Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2024

Monsieur le maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement,

Monsieur Le Maire précise que ce rapport a été présenté et adopté par le conseil communautaire du Haut-Vallespir en date du 30 septembre 2025,

Conformément aux dispositions prévues à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des* »

déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés »

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'approver le rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement.

Intervention(s) :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

➤ APPROUVE le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement,

Délibération n° 50-2025 Ajustement de crédits

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles l. 1612-11 et l. 2311-2 relatifs aux décisions modificatives du budget ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 voté par le conseil municipal ;

Vu la notification de prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que le montant prélevé sera de 1 518 € ;

Considérant qu'il avait été budgétisé 1 250 € à l'article 7392221 pour l'exercice 2025 ;

Il convient d'augmenter les crédits à l'article 7392221 pour un montant de 300 € et de diminuer les crédits à l'article 615232 pour un montant de 300 €

Intervention(s) :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DÉCIDE :

D'adopter la décision modificative n°3 du budget 2025 portant les ajustements suivants à la section de fonctionnement :

Diminution de crédits à l'article **615232 – Entretien et réparation sur les réseaux -chapitre 011** pour un montant de **300 €** ;

Augmentation de crédits à l'article **7392221 FPIC chapitre 014** pour un montant de **300 €**

QUESTIONS DIVERSES

• **Corinne TESSIER :**

- Le panneau du conseil départemental installé à l'entrée du village a régulièrement des publicités alors que l'objet était plutôt de l'information départementale.

• **Richard TENAS :**

- Travaux des appartements de l'hostal :
Les travaux se poursuivent et un planning nous a été communiqué par le maître d'Oeuvre donnant une fin de travaux au 31/01/2026.
Reste à déterminer lors du prochain conseil municipal la destination de ces appartements pour décider de l'équipement ou pas des cuisines – nous attendons un devis.

- Extension du cimetière :

Les devis ont été réceptionné et comprennent :

 - La clôture de la nouvelle parcelle
 - La réalisation de murets au niveau des caveaux familiaux
 - La réalisation de nouveaux Casiers funéraires au nombre de 12
 - La réalisation du jardin du souvenir

Total des investissements environ 40 000€uros – décision favorable du conseil municipal et vote de la délibération et de la décision modificative au prochain conseil municipal.

• **Philippe JUANOLA :**

- Adressage : dans le cadre de l'adressage, des panneaux ont été installés sur certaines rues de la commune.
- Pont de Pomarède : une limitation de tonnage à 3,5 tonnes existe sur ce pont.
Des consultations sont en cours pour étudier la possibilité de déroger occasionnellement pour permettre cette livraison de gaz.
- Rendez-vous avec le préfet des PO le 21/11 à Arles sur tech
- UTN de Falgos : le sujet sera évoqué lors de la prochaine venue du préfet.
- Associations : pour faire suite à la demande de certaines associations, le local mis à disposition sera la salle des associations pour le Tennis et les Coureurs de Cabrenç et pour le syndicat traditionnel il devrait partager l'espace jeannot JUANOLA avec le comité des fêtes.
- Les tombes abandonnées : sur l'ancien cimetière certaines tombes ne sont plus entretenues depuis de nombreuses années – une procédure existe pour récupérer la concession de ces tombes – aucune décision sur le sujet n'est prise à ce jour.

• **Eve ROIG:**

- Festival Classique autrement : remerciement à Monsieur le Maire pour l'accueil – une quarantaine de personnes présentes et satisfaites. Remerciements aux organisateurs et à la violoniste.
- Festival SNORC : Remerciements à Syndicat Traditionnel, les amis du musée et à notre nouveau gérant de l'Hostal de Cabrenç pour l'organisation de la soirée Castagnade sous les étoiles. Remerciements aussi à l'association KIMYO l'organisateur du festival – une aide exceptionnelle de 150 €uros est proposée.
- La mairie a reçu les remerciements du Syndicat Agricole du Vallespir par rapport à la subvention 2025. Le soutien de la commune de Serralongue est très apprécié et notamment en ces périodes de crises sanitaires.
- Médico-Bus: les prochaines dates sont le lundi 15/12/2025 et le 19/01/2026. Les horaires sont de 14h à 17h
- Prochaine réunion du syndicat Canigou Grand Site le 25/11 à Lamanère.

• **Peter PETERSEN:**

- Remerciements pour les travaux de sécurisation effectués sur la route de Can PELAT

AGENDA

- Réunion de préparation du bulletin le 6/12/2025 à 17h
- Prochain conseil municipal 12/12/2025 à 14h.